

Le sort du Molard, à Genève, site historique et place populaire

Autor(en): **Beerli, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **66 (1971)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le dernier sanctuaire qui s'inscrive dans cette lignée sera le temple de Morges, dernier témoin de grandeur sur les terres de la République de Berne avant sa chute. En 1769, l'église paroissiale étant devenue vétuste, on avait conclu à la nécessité de construire un nouveau sanctuaire. L'architecte de Crousaz est appelé en consultation tout comme un praticien bernois de grand renom, Erasmе Ritter, qui avait construit en 1764 le fameux hôtel Du Peyrou à Neuchâtel. Les plans du nouveau temple seront établis par Ritter, en collaboration avec Crousaz. Le parti se caractérise par une nef avec la chaire dans l'axe, avancée vers l'auditoire, et des galeries sur trois côtés. Le tout est traité avec beaucoup d'ampleur et les détails sont particulièrement étudiés, aboutissant à une réelle monumentalité. Les façades sont également de fort belle venue, l'ensemble se terminant par un clocher, auquel se trouve incorporé le narthex. Ce lieu de culte reste comme un des plus beaux témoins de l'architecture religieuse protestante du XVIII^e siècle en Suisse.

Pour conclure, nous citerons un auteur d'un traité d'architecture de la fin du siècle dernier, Léonce Reynaud, qui crut pouvoir écrire que le protestantisme

était la seule religion n'ayant pas su créer sa propre architecture. Cette affirmation téméraire aboutit à une pétition de principe. L'auteur perd en effet de vue que les différentes branches du christianisme, orthodoxie, catholicisme, protestantisme, se rattachent au même tronc au point de vue de la croyance, mais également pour la tradition artistique. Dès lors, le protestantisme, ne créant pas une Eglise nouvelle, mais se bornant à la réformer, n'avait pas à s'engager dans de nouvelles voies pour l'architecture de ses sanctuaires. Il est normal qu'il soit resté dans la même ligne, ne se différenciant que par des nuances.

Si le baroque fut surtout l'apanage du catholicisme, rappelons qu'il y eut également des églises protestantes en pur baroque. Citons le temple de Sornetan dans le Jura bernois et les églises réformées de Pontresina, Poschiavo, Brusio, etc., dans les Grisons, ce qui montre combien la filiation artistique resta maintenue.

Quant à la chaîne de temples classiques qui va de Genève à Berne, elle représente un exemple fort intéressant du classicisme dépouillé dans l'histoire de l'architecture religieuse de la Suisse.

Marcel-D. Mueller

Le sort du Molard, à Genève, site historique et place populaire

Genève a le rare privilège de posséder, en plein centre des affaires, une place historique, le Molard, et de n'en avoir pas fait un musée en plein air. C'est au contraire un espace urbain singulièrement vivant, et par le fait même de ses modifications successives, un symbole de continuité.

C'est le lieu où le long couloir des Rues Basses – axe commercial de Genève depuis le XV^e siècle – s'ouvre et s'aère, donnant aux passants une impression de détente.

La première fonction du Molard fut celle d'un port de débarquement des blés devant les halles. Le lac, qui baignait la muraille (le long de l'actuelle rue du Rhône) se prolongeait sur la place par un bassin intérieur. Les bateaux y pénétraient par une arcade.

Mais c'était aussi, dès le moyen âge, une place populaire. Au temps des luttes religieuses, il y eut là des «disputes», des rassemblements et des rixes. Le réformateur Antoine Froment y prêcha du haut du banc d'une poissonnière. Lorsque la Haute-Ville devint patricienne, et le faubourg de Saint-Gervais

centre des ouvriers de l'horlogerie, les «cabinotiers», le Molard resta un lieu de rencontre de toutes les couches de la population.

Ce rôle fut encore celui du Molard à travers les luttes politiques du siècle dernier, et en plein XX^e siècle, malgré l'expansion de la ville et l'ouverture de la place au nord, du «côté bise», en 1871.

La place, partiellement fermée à la circulation depuis une année, était en train de redevenir le lieu de rencontre idéal des piétons, dans une ambiance chère à tous les Genevois, lorsque surgit une menace de transformation qui remettait en question la survie même de tout l'ensemble en tant que site traditionnel.

La place du Lac, prolongement du Molard du côté des quais, bordée de deux édifices néo-classiques très remarquables, vient d'être sacrifiée à la construction de deux banques. Il était difficile de sauver cette place; la population, insuffisamment informée, semble n'avoir pas été consciente de la valeur esthétique et urbanistique de cet ensemble.



Le Molard, fermé autrefois côté lac, a été au cours des siècles une place publique où s'assemblaient les citoyens. Par bonheur, elle est, depuis peu d'années, comprise dans le périmètre protégé qui auparavant n'englobait que la colline. Une demande d'autorisation de démolir une belle maison du XVIIe siècle suscite une vive opposition.

Le Molard, au contraire, est ressenti par tous les Genevois et tous les visiteurs suisses ou étrangers comme un site exceptionnel, attachant et vivant.

«L'opération Molard», imminente, sera l'une des expériences décisives en matière de sauvegarde, en même temps que l'une des plus difficiles, à cause de la position même de la place sur un sol où la pression des intérêts privés atteint son paroxysme.

Il s'agit, véritablement, d'un ensemble à conserver, en y comprenant les bâtiments d'origine relativement

récente, intégrés dans ce qui est un cadre familier empreint d'une certaine bonhomie. La zone, légalement, est «protégée», mais seule la tour est «classée» comme monument.

Or, les projets de transformation touchent, d'emblée, deux édifices marquants: à l'angle de la rue Neuve, le café du Commerce, avec ses arcades, ses façades en pierre de taille à riche mouluration, du meilleur XVIIIe siècle genevois, avec ses escaliers soignés à rampes de fer forgé; en face, la masse imposante des Halles de la République, de 1690 sous leur forme actuelle (leur origine remonte à 1309), avec quelques modifications des alentours de 1800 et du XXe siècle – en particulier les vitrines des commerçants, concession normale et inévitable à une vie économique intense au centre d'une ville. A quoi

s'ajoute, dans une cour, d'accès actuellement malaisé, derrière les halles, une magnifique cage d'escaliers avec un rythme alternant d'arcades en plein cintre et en anse de panier.

Les demandes de démolition en cours ont été momentanément suspendues, et ce sursis doit permettre d'étudier mieux la place, son rôle historique, son architecture, sa fonction sociale dans la cité d'aujourd'hui et de demain, les possibilités techniques de restauration, de consolidation, d'assainissement.

Mais la décision qui interviendra, sur la base assez fragile de la législation de protection actuellement en vigueur, sera l'arbitrage d'un conflit entre deux conceptions et entre deux forces en présence.

D'un côté, l'intérêt public, la légitime exigence d'authenticité en matière de restauration, enfin les principes de l'urbanisme moderne qui attache la plus haute importance à la survivance, dans la ville future, des ensembles fortement caractérisés de la ville ancienne.

De l'autre côté, l'intérêt des propriétaires, qui ont la double exigence de modernité et de rentabilité des constructions. Un groupement s'est constitué spontanément pour la défense du Molard. C'est le début d'un mouvement appelé à s'amplifier. La population genevoise saura-t-elle exprimer à temps son attachement à cette place si merveilleusement vivante, si peu « monumentale » et pourtant marquée par un grand passé ?
André Beerli

Un ouvrage fondamental pour la connaissance de Carouge : « Invention de Carouge 1772-1792 » par André Corboz

L'œuvre des rois de Sardaigne au cours de la dernière partie de l'ancien régime n'a jamais été appréciée avec l'objectivité qu'elle mérite. Cette lignée royale a gardé une réputation de despotisme teinté de bigoterie.

Or, trois réalisations exceptionnelles marquent cette période. Par l'audace de leur conception, par leur originalité, elles témoignent d'une rare intelligence gouvernementale. Le cadastre de 1728 est un modèle du genre. Il sert encore de base aux transactions immobilières en Savoie. Par l'édit de 1771, la monarchie s'attaqua à la liquidation de la féodalité, privant les seigneurs des droits féodaux survivants, contre indemnités fixées à l'amiable ou par une commission de magistrats. L'invasion française mit fin à cette « nuit du 4 août » anticipée. En 1792, cette révolution dans l'ordre et la légalité était sur le point d'être terminée.

Nous avons hérité, par les traités, de la troisième des grandes réalisations sardes : la ville de Carouge (1772-1792).

Or, récemment, le Grand Conseil vota, malgré les véhémentes protestations des groupes de défense, dont la Société d'art public, une modification législative portant gravement atteinte au Vieux-Carouge en enlevant à la commission des monuments et des sites

son droit de préavis pour le confier à une commission spéciale n'offrant pas les mêmes garanties.

Cette déplorable décision sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, car elle commence à porter effet, ne fut combattue que par 6 députés courageux et intelligents, le reste du parlement étant resté sourd à nos arguments.

Or, au moment même où ce patrimoine infiniment précieux était menacé, un maître-livre venait en souligner l'importance artistique et historique locale, mais aussi nationale et même internationale. Malgré les mutilations, dont certaines récentes, Carouge reste en Europe un rare témoin d'opérations d'urbanisme à l'échelle humaine, qui conserve, envers et contre tout, un charme à nul autre pareil.

« Invention de Carouge 1772-1792 », édité par Payot à Lausanne, est l'œuvre d'un historien genevois de grande valeur, M. André Corboz, actuellement professeur d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à l'université de Montréal.

L'ouvrage est dédié au regretté Louis Cottier. En raison de certaines péripéties contemporaines, cette dédicace est singulièrement pertinente : *A la mémoire de Louis Cottier qui, pendant plus d'un demi-siècle, malgré l'incompréhension des « réalistes » frappés de myopie, a cherché et rassemblé les fragments épars du « texte » de*